

**MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF POUR ALERTE SOLLENNELLEMENT LES  
POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES  
DOTATIONS DE L'ETAT**

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

*Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources. En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*La commune de MARQUIXANES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

*La diminution drastique des ressources locales pénalise nos citoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*En outre, la commune de MARQUIXANES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de MARQUIXANES soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :*

- *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*

- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **8- Dénomination jardin d'enfants**

Madame le maire informe que le jardin d'enfants va être inauguré le 25 juillet 2015 à 11 heures. Elle indique que ce jardin a pu être réalisé grâce à la famille Bétoulières qui a laissé gracieusement à la commune une partie de son terrain.

Madame le Maire informe que le jardin va être agrandi petit à petit.

Il a été demandé l'autorisation à la famille Bétoulières pour donner le nom de parc « Dr Alain Bétoulières ».

Cette famille a donné un espoir au village et on tient à la remercier par cet acte de reconnaissance.

<b>DENOMINATION JARDIN D'ENFANTS</b>
--------------------------------------

*Madame le Maire informe que le jardin d'enfants aménagé par la commune début 2015, a été réalisé sur une parcelle de terrain prêtée par la famille Bétoulières.*

*Une convention a été passée, donnant l'autorisation à la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de mettre en place des installations ludiques et sportives.*

*Le terrain est prêté sans contrepartie et gracieusement par la famille Bétoulières.*

*Il est prévu de donner un nom au jardin d'enfants qui sera inauguré le 25 juillet 2015.*

*Il est proposé la dénomination suivante :*

*« Parc Dr Alain Bétoulières »*

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

**ACCEPTE** la dénomination « Parc Dr Alain Bétoulières » pour le jardin d'enfants.

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place un panneau portant la dénomination ci-dessus au jardin d'enfants.

### **9- Action en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier recours indemnitaire de M. BACO**

Madame la Maire informe que l'affaire BACO est une affaire complexe qui remonte à 2007. Monsieur BACO avait demandé deux certificats d'urbanisme, rue des Escalères sur un terrain constructible.

Le maire de l'époque a contesté ces CU et l'affaire est passée devant le tribunal administratif. Monsieur BACO gagne le procès. Entre temps Monsieur BACO a eu des acheteurs qui n'ont pas pu acheter les terrains puisque l'affaire était au tribunal.

Monsieur BACO demande une indemnité de 27 000.00 €.

Maître PONS a été nommé d'office par GROUPAMA assureur de la commune pour plaider cette affaire.

Maître BONNET avocat de la commune nous recommande de faire bouger les choses pour repartir sur de nouvelles bases.

Il faut reprendre une délibération pour pouvoir ester en justice car la délibération de 2008 est trop ancienne. Il faut donc reprendre une délibération pour reprendre l'affaire.

*Action en justice devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER  
Recours indemnitaire de M. BACO*

*Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un recours indemnitaire a été exercé devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER par M. Bernard BACO le 20 décembre 2013, en vue d'obtenir la réparation des préjudices qu'il estime avoir subi à la suite des rejets de ses demandes d'autorisation d'urbanisme.*

*La défense des intérêts de la commune a été confiée dans ce dossier à Me PONS, du barreau de MONTPELLIER, sur demande de l'assurance de protection juridique GROUPAMA, à la suite de la déclaration de sinistre effectuée par la commune.*

*Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice et de désigner également l'avocat qui représentera la commune dans cette affaire.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ouï l'exposé de son Maire, décide, à l'unanimité décide :*

*D'AUTORISER Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER ;*

*DE DESIGNER Maître Christophe PONS, Avocat au barreau de MONTPELLIER, pour défendre et représenter les intérêts de la commune durant toute la durée de l'instance,*

*DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

*ADDITIF DELIBERATION 066/2015 MISE EN PLACE REGIE TEMPORAIRE  
FESTIVITES COMMUNALES*

*Madame le Maire informe qu'en complément de la délibération n° 066/2015 mettant en place la régie temporaire pour les festivités communales il y a lieu d'arrêter les tarifs qui seront gérés par la régie.*

*Billets jaunes tarif plein : 10.00 €*

*Billet bleu tarif réduit : 8.50 €*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE les tarifs ci-dessus.*

L'ordre du jour est épuisé.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Dans l'assistance Madame ALLAIN demande s'il y a des nouvelles sur la goudronnerie. Madame le Maire répond que le Conseil Municipal de Vinça a été assez houleux, car ERDF s'est présenté pour faire les travaux sur cette goudronnerie alors que la décision a été stoppée. Il y aurait eu 6 abstentions au Conseil Municipal de Vinça.

Il y a une véritable inquiétude pour les habitants de Vinça. Une porcherie va être installée à Vinça.

Madame ALLAIN dit que le goudron attire les sangliers.

La séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,  
CANAL Anne-Marie

Secrétaire de séance,  
MIR Jean François

AUBERT Sophie

BONIKOWSKI Dolorès

TAHIRI Naziha,

VASSEUR Jacques

LEROUX Denis

VANELLE Jacques.

ABSENTS : AMOROS Martine, BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia,  
FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

PROCURATIONS : AMOROS Martine à BONIKOWSKI Dolorès